

## Procès-verbal

Séance du mardi 27 janvier 2026

L'an 2026, le 27 janvier à 20:30, le Conseil communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21 janvier 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 21 janvier 2026.

**Présents** : M. Nicolas ROUANET, Président, Mmes : Isabelle BERTHE, Véronique CORMIER, Géraldine LALANNE, Sonia LEBEAU, Karine MASSE, Christine MIRGAINE, Monique PAQUIER, Dominique PASTEAU, Séverine PREZELIN, Claudette SIMON, Jacqueline TURBAN.

MM : Jean-Christophe BACHELIER, Alain BRIONNE, Laurent COME, Arnaud DE SAINT RIQUIER, Stéphane FOUCHARD, Guy FOURMY, Serge GRAFFIN, Denis HERRAUX, Yves-Marie HERVE, Michel HUMEAU, Laurent HUREAU, Jean-Pierre LEPETIT.

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes Cécile CHAUVEAU donne procuration à M. Laurent HUREAU, Anita HATTON donne procuration à Yves-Marie HERVE, Nathalie MORGANT donne procuration à Christine MIRGAINE, MM. Pascal CHAUVEAU donne procuration à Jacqueline TURBAN, Laurent TAUPIN donne procuration à Alain BRIONNE.

**Absentes** : Mmes Martine RENAUT, Véronique TRAHARD.

**A été nommé secrétaire** : M. Jean-Pierre LEPETIT.

**Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil communautaire du 16 décembre 2025.**

**DEL2026-001 – Attribution des marchés de travaux relatifs à la rénovation des espaces d'accueil de l'Hôtel communautaire**

*Rapporteur : M. ROUANET Nicolas*

*Présentation par M. GEAIRAIN, maître d'œuvre de l'opération*

La consultation, menée sous forme de procédure adaptée, a eu lieu du 17 novembre 2025 au 08 décembre 2025. Le marché est alloté comme suit :

- Lot n°1 : Curage – cloisonnements – faux plafonds – menuiseries intérieures
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures

- Lot n°3 : Revêtements de sols souples – peinture – nettoyage
- Lot n°4 : Signalétiques
- Lot n°5 : Fresques murales
- Lot n°6 : Chauffage – ventilation – climatisation
- Lot n°7 : Électricité CFA/CFO

Les offres ont été analysées conformément aux critères définis au sein du règlement de la consultation :

- Prix : coefficient 5
- Qualité des matériaux et moyens d'exécution : coefficient 4
- Planning prévisionnel – garanties et optimisation : coefficient 1

Les lots n°01 et n°02 n'ont pas reçu d'offre et doivent donc être déclarés infructueux. Une nouvelle consultation est en cours pour ces 2 lots. Ils seront présentés pour attribution au Conseil communautaire du 03 mars 2026.

Après présentation de l'analyse des offres, l'assemblée est invitée à attribuer les marchés afférents aux lots n°03 à n°07.

### **INTERVENTIONS :**

**M. ROUANET** rappelle que ce sont des travaux qui vont avoir lieu dans les semaines à venir, et qui portent à la fois sur l'atrium, l'accueil général de l'Hôtel communautaire et tout l'espace France Services. Cela répond à des besoins de discrétion individuelle pour les rendez-vous avec des administrés qui font appel à France Services. Ces travaux permettent également un accueil de premier niveau par l'accueil général où chaque personne qui franchit la porte de l'Hôtel communautaire doit être bien reçue et avoir une première réponse dans cette démarche qualité. Les travaux sont estimés à hauteur de 350 000 € environ avec la TVA. Il passe la parole au maître d'œuvre, Monsieur GEAIRAIN, qui est en visioconférence pour présenter à l'assemblée l'attribution des lots du marché de travaux.

**M. GEAIRAIN** remercie le Président et salue les élus présents. Le rapport d'analyses des offres fait suite à l'appel d'offres qui a été lancé fin novembre sur lequel il y a eu un ensemble de réponses fructueuses et d'autres non fructueuses. Les lots qui ont été fructueux seront donc abordés, ceux infructueux faisant l'objet d'une relance. Il rappelle aux élus la présence du rapport d'analyses.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** indique que la dernière version du rapport sera joint au compte-rendu parce qu'il est trop tard pour leur faire parvenir en amont de la séance, mais que les élus ont en leur possession une notice avec tout ce qu'il va être présenté.

**M. ROUANET** souhaite que les retours soient synthétiques, avec une présentation des prix et les noms des entreprises des lots qui sont fructueux, en expliquant la démarche sur les lots n°1 et 2. Les Conseillers communautaires auront les éléments techniques ultérieurement s'ils le souhaitent.

**M. BRIONNE** demande si l'entreprise WORSEY pour le lot n°7, est une entreprise locale.

**M. ROUANET** lui répond que les deux entreprises sont sur le territoire. L'entreprise WORSEY est implantée sur Brette-les-Pins et l'entreprise SYGMATEL est sur Changé. Il rappelle que la réglementation sur les marchés publics interdit toute différenciation sur le critère géographique. Il constate que l'offre d'une entreprise permet de respecter l'enveloppe prévisionnelle estimée pour ce lot tandis que l'offre de l'autre entreprise ne le permet pas. La note technique de la société WORSEY est plus faible mais n'est pas éliminatoire. Il propose de valider l'entreprise qui a obtenu la note de 85, au regard du prix. Il demande aux élus s'ils sont d'accord avec cette décision.

**PLUSIEURS ELUS** font part de leur accord avec cette proposition.

**M. ROUANET** précise à M. GEAIRAIN que le Conseil a retenu la SARL WORSEY pour le lot n°7 et fera voter le point dans sa globalité.

**M. GEAIRAIN** rappelle qu'une nouvelle procédure a été lancée pour les lots n°1 et 2. 22 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation. Beaucoup d'entreprises n'avaient pas eu le temps, en fin d'année, de répondre à la première consultation. Cette relance, et donc ce temps supplémentaire pour pouvoir analyser, est donc précieux. Il rappelle que ce sont 2 lots structurants sans lesquels les travaux ne peuvent pas être réalisés.

**M. ROUANET** rappelle que le projet devait initialement être mené en 2025 et qu'il a été décalé, mais la crainte est de toujours reporter. Il est donc rassuré des raisons d'être optimiste sur l'attribution de ces lots. Il demande quelle est désormais la date de commencement des travaux.

**M. GEAIRAIN** explique que le nouveau calendrier a été retravaillé pour un démarrage des travaux fin mars ou début avril.

**M. DE SAINT RIQUIER** souhaite connaître la nouvelle date limite de réponse pour les entreprises des lots 1 et 2.

**M. GEAIRAIN** répond qu'il s'agit du 20 février.

**M. ROUANET** demande si les estimations financières de départ sont maintenues.

**M. GEAIRAIN** acquiesce et rappelle que ce temps permet de limiter le risque d'infructuosité de la procédure. Au vu des échanges qu'il a mené avec certaines entreprises, il est très confiant sur ce point.

**M. DE SAINT RIQUIER** demande si cette décision d'attribution des lots fructueux engagerait la collectivité en cas de propositions financières excédant le budget prévisionnel concernant les lots n°1 et n°2. Il souhaite savoir si la collectivité serait contrainte de conclure des marchés à des prix supérieurs à l'estimation afin d'honorer les engagements contractuels sur les autres lots.

**M. GEAIRAIN** explique qu'il est possible d'attribuer certains lots avant notification sous réserve d'attribution des lots 1 et 2.

**M. ROUANET** approuve cette condition suspensive. Il remercie M. GEAIRAIN pour son intervention et demande aux élus d'attribuer les lots proposés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

---

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'absence de candidature recevable et d'offre pour le lot n°01 et l'absence d'offre pour le lot n°02,

- **ATTRIBUE** les lots du marché relatif au marché susvisé comme suit :
  - Lot n°03 - revêtement de sols souples – peinture - nettoyage : société RENAUDIN pour un montant de 17 029.75 € H.T.

- Lot n°04 - signalétique : société VEDIACOM pour un montant de 3 727.50 € H.T.
  - Lot n°05 - fresques artistiques : société STUDIO KATRA pour un montant de 5 900 € H.T.
  - Lot n°06 - Chauffage – climatisation – ventilation : société PAINÉAU TORTEVOIE pour un montant de 28 896.62 € H.T.
  - Lot n°07 - Électricité : société WORSEY pour un montant de 13 332.00 € H.T
- **PRECISE** qu'en l'absence de candidature recevable, la procédure pour l'attribution des lots 1 et 2 est déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.
- **CONDITIONNE** l'attribution des lots n°03 à n°07 et leur notification à l'attribution des lots n°01 et 02 au terme de la nouvelle procédure de consultation et dans le respect de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**INTERVENTIONS :**

**M. GRAFFIN** souhaite savoir pourquoi ce sujet n'a pas été abordé en commission d'appel d'offres.

**M. ROUANET** explique qu'au vu du montant des travaux, ce marché ne relevait pas de la commission d'appel d'offres et que le sujet a donc été délégué au Bureau communautaire.

**M. GRAFFIN** ne comprend pas pourquoi le sujet est soumis au Conseil communautaire sachant qu'il n'y a pas toutes les explications. Ce point aurait dû passer soit en commission d'appel d'offres soit en Bureau communautaire.

**M. HERRAUX** lui demande ce qu'il aurait souhaité comme informations complémentaires.

**M. GRAFFIN** répond qu'il n'y a que des tableaux avec des chiffres et pas les détails des critères techniques et des critères de prix. Il manque les analyses que nous n'avons pas et qui sont présentées en commission d'appel d'offres. Dans cette situation, il fallait passer le sujet en Bureau communautaire et seulement faire une information au Conseil communautaire.

**M. ROUANET** rappelle qu'il a suivi les prescriptions des services et indique que la remarque est entendue et sera notée dans le compte rendu.

**Mme PREZELIN** demande si les travaux seront terminés avant l'été.

**M. ROUANET** répond affirmativement tout en demandant confirmation à Mme SEINE-BEHAEGEL.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** précise que les travaux vont durer environ quatre mois, en deux phases. Une première phase rendra France Services et le Cyber-centre accessibles. La seconde phase concernera l'accueil et le hall. En deux mois, France Services sera à nouveau opérationnel dans ces nouveaux murs via un autre accès et ensuite il y aura l'accueil.

**M. FOUCHARD** demande si l'accueil à l'Hôtel communautaire sera toujours assuré pendant la durée des travaux.

*M. ROUANET confirme que l'accueil restera ouvert, les services ayant travaillé pour une continuité de service public.*

*Mme SEINE-BEHAEGEL précise que seulement quelques ateliers du cyber-centre seront organisés à Ecommoy.*

*M. ROUANET remercie les services pour le travail réalisé vis-à-vis de la commande politique qui était que l'accueil reste ouvert durant les travaux. Tous les services se sont adaptés. Cela ne sera pas évident et il y aura des ajustements. Cependant, tout le monde a compris que l'enjeu est d'avoir de meilleures conditions de travail avec un accueil de qualité.*

## **DEL2026-002 – Débat d'orientations budgétaires 2026**

*Rapporteur : M. ROUANET Nicolas*

Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce rapport donne lieu à un débat portant notamment sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de l'intercommunalité.

Ce débat constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il doit en effet permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse prospective. Le rapport qui accompagne le débat permet en outre d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre des projets et des priorités définis de manière pluriannuelle.

Ce débat et les documents présentés ne constituent pas des engagements, mais définissent des perspectives et les conséquences budgétaires prévisionnelles qui y sont associées eu égard aux investissements actuels et aux propositions pour les années futures.

Le rapport annexé est le résultat d'une démarche et d'une participation associant le Bureau communautaire, le groupe de travail finances ainsi que les services de la Communauté de Communes.

Ce rapport permet d'éclairer et de faciliter le débat autour des principaux points qui le constituent, à savoir :

- le contexte macroéconomique et les mesures nationales guidant l'élaboration du budget primitif 2026.
- la présentation et l'analyse du résultat d'exécution budgétaire 2025.
- les orientations et marqueurs budgétaires pour 2026 en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.
- la présentation de la structure et de la gestion des effectifs.
- la capacité de financement des investissements.

Ce rapport conclut sur le fait que la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau a aujourd'hui une situation financière saine. Cela lui permet d'aborder l'année 2026 sereinement, malgré un contexte incertain et une dynamique de recettes fragiles. Le nouveau mandat qui s'annonce pourra travailler à un Projet de territoire moteur pour le territoire tout en maintenant l'exemplarité de sa gestion ainsi que l'esprit de travail collectif, source de cohésion des acteurs et de bénéfice pour les habitants.

2026 sera certes une année de transition mais elle dessinera d'ores et déjà les grandes lignes des

investissements de demain !

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire sera suivi de la présentation du budget au Conseil communautaire du 03 mars 2026.

### **INTERVENTIONS :**

**M. ROUANET** rappelle que le Rapport d'Orientations Budgétaires est obligatoire, au préalable du vote du budget. Un 1<sup>er</sup> groupe de travail finances a eu lieu en décembre afin d'avoir une première acculturation pour l'atterrissage du budget 2025. Un deuxième groupe de travail finances s'est tenu le 13 janvier. A cette occasion, des précisions ont été apportées sur l'atterrissage du budget 2025 et les grandes orientations pour 2026. Une autre réunion est prévue le 10 février 2026 et l'objectif est de pouvoir voter le budget 2026 lors du Conseil communautaire du 03 mars 2026. L'idée est de valider le budget avant les élections pour que les nouveaux élus puissent ne pas être parasités par le vote du budget qui arrive en même temps que leur prise de fonctions. Il n'est jamais évident de devoir arbitrer, et ce travail va devoir être effectué au préalable pour qu'ils puissent s'installer dans les meilleures conditions possibles.

**M. ROUANET** évoque en premier lieu le contexte économique général : la croissance mondiale est atone, le taux d'intérêt est élevé et la dynamique fiscale est en ralentissement. Les évolutions fiscales ne sont pas intéressantes pour la Communauté de Communes. Les prévisions sont établies à 0,8 % d'augmentation, ce qui est peu. L'inflation est encore un peu présente pour 2026 avec un taux de 2%. Le projet de loi de finances concrétise ce contexte, avec un gel de dotation globale de fonctionnement et le renforcement de la péréquation. La diminution de la compensation sur la valeur locative industrielle de 25%, la réforme du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) et le décalage de son versement pour les EPCI représentera environ 36 000 € de moins en moyenne. Une fraction de la TVA vient compenser les effets de la suppression de la taxe d'habitation mais sera gelée cette année. La hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales représentera une dépense impondérable supplémentaire de 35 000 €. Le contexte n'est pas facile pour construire un budget 2026, entre des recettes globalement atones et des dépenses de fonctionnement qui resteront en augmentation malgré les efforts d'optimisation.

En 2025, les dépenses ont été moins importantes que prévues et les recettes ont légèrement augmentées. Les recettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à 10 480 000 € et les dépenses à 9 120 000 €. L'excédent budgétaire s'établit ainsi à 1 359 000 €, ce qui est très satisfaisant puisque supérieur au budget prévisionnel. Cela va s'ajouter au report de l'exercice précédent, c'est à dire tout ce qui a été accumulé depuis le mandat, soit 2 423 000 €. Le résultat de fonctionnement excédentaire au 31 décembre 2025 s'élève par conséquent à 3 783 600 €. Ce résultat est dû à l'augmentation de la fiscalité en 2023 concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et du foncier bâti et non bâti. Il s'agit également des effets d'une gestion rigoureuse en réaction à l'effet ciseau en 2022. Cet excédent va être appréciable notamment pour les nouveaux élus au moment de la construction du futur projet de territoire 2026-2032.

En investissement, les recettes s'élèvent à 3 887 000 € et les dépenses à 2 262 000 €. L'excédent de 1 625 000 € est un excédent de situation puisqu'il avait été reporté un déficit de 1 391 000 €. M. ROUANET rassure en précisant qu'il est normal que la section d'investissement soit excédentaire ou déficitaire selon les années. La section d'investissement est en équilibre sur les deux dernières années avec un excédent de 99 000 €. Il n'y aura donc pas nécessité de combler un déficit d'investissement fin 2025, et l'excédent de fonctionnement qui a été présenté pourra être versé intégralement sur le prochain budget 2026. Les recettes globales sont supérieures de 2 % au budget prévisionnel 2025 tandis que les dépenses sont, quant à elles, inférieures de 7 % aux prévisions.

La gestion budgétaire est une gestion prudente, en bon père de famille. Le budget n'a pas été dépassé et il n'y a pas eu de mauvaises surprises. Les recettes supplémentaires proviennent d'une péréquation qui n'était pas prévue, liée à la réforme de la taxe d'habitation. La fraction de TVA est également un petit peu plus élevée. Les remboursements liés aux assurances ont été plus importants en raison de situations de maladies et de sinistres, ce qui n'est pas une bonne nouvelle. Des agents sont en effet en arrêt maladie comme dans

beaucoup de collectivités malheureusement, ce qui génère des recettes des assurances statutaires. Il faut également souligner une procédure comptable de rattachement de charges supplétives, ce qui augmente les recettes sur 2025. A partir de 2026, les des charges supplétives seront versées année par année.

Sur le plan de dépenses, le coût de collecte est moindre par rapport à celui estimé en prenant en compte l'impact du nouveau marché et la collecte une semaine sur deux. Il y a également un reliquat sur le chapitre des charges de personnel grâce à une évaluation prudente de cas complexes et de vacances de postes. Cette dépense avait donc été légèrement surestimée. Enfin, il faut noter une utilisation moindre, de l'ordre de 2%, des crédits inscrits pour les amortissements.

L'excédent constaté est une bonne nouvelle, et les budgets doivent être sincères et être au plus près de ce qui sera réalisé. Le taux d'exécution de la section d'investissement est de l'ordre de 90 %. Il rappelle certains projets d'investissement : l'ouverture du multi-accueil les P'tits Clowns sur la commune de Changé et les pistes cyclables dont les travaux ont commencé. Il était important de commencer celle entre Challes et Parigné-l'Evêque pour garder les aides accordées même s'il y a des contraintes de classement, d'urbanisme, d'expropriation, de propriétés foncières. Ce sont des projets structurants qui prennent beaucoup plus de temps que ce qui était initialement prévu. Les pistes cyclables sont des projets plus difficiles à réaliser que les liaisons douces car la largeur requise est supérieure. M. ROUANET interpelle à ce sujet M. LEPETIT qui a beaucoup œuvré pour ces pistes cyclables. Ces projets sont importants pour le territoire car ils permettent de relier de manière sécurisée les communes de Challes à Parigné-l'Evêque et tous les jeunes du territoire qui pratiquent du sport en auraient bien besoin. La liaison entre Changé et Le Mans devrait avoir beaucoup de succès parce que les habitants sont en attente de cette piste cyclable, préférant se déplacer en vélo plutôt qu'en voiture. Il y a un vrai sujet sur la voiture au vu du positionnement périphérique du territoire par rapport à Le Mans Métropole. En termes de pollution, le bilan carbone des trajets est supérieur au bilan carbone du chauffage des maisons.

**M. HERRAUX** annonce la mise en place de location de vélos sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau.

**M. ROUANET** confirme que la politique vélo ne s'arrête pas aux pistes cyclables puisque bientôt une location de vélo à l'année sera mise en place et devrait rencontrer du succès. Le territoire a du retard et c'est un sujet à travailler car cela pénalise un peu le territoire. La faute est à la fois imputable à personne et un peu à tout le monde, car le pays a de fortes contraintes comme il a pu s'en rendre compte pendant ces six années de mandat. La France est un pays de normes où le principe de précaution l'emporte sur tout, ce qui est particulièrement frustrant parfois pour faire avancer les projets.

Il rappelle que la situation financière est saine. Le taux d'épargne a augmenté depuis 2023. L'évolution de l'encours de la dette est également satisfaisante et le niveau de la trésorerie n'a plus justifié ni de ligne de trésorerie ni d'emprunts courts pour abonder les budgets annexes. Ces emprunts ont été clôturés et les emprunts du budget principal ont été diminués pour atteindre 758 000 € en 2025. M. ROUANET pense se souvenir que la capacité de désendettement est à moins de trois ou quatre mois. La capacité de désendettement de la Communauté de Communes est extrêmement forte et cela sera aussi un levier pour le prochain mandat afin d'envisager un projet de territoire avec un peu d'ambition.

Concernant les perspectives, il fait remarquer que Mme SEINE-BEHAEGEL, la Directrice Générale des Services, est en fonction depuis 1 an et qu'elle a mis en place une nouvelle organisation. Elle a souhaité fondre les services techniques avec une complémentarité voirie, espaces verts et bientôt bâtiments, ce qui fonctionne très bien. Il y a en effet une entraide plus grande entre services et il est ravi de ce travail engagé. Le comité de direction est un peu plus important qu'avant, puisque composé de 12 agents, ce qui est satisfaisant mais il ne faut pas que ce nombre soit trop important. Il salue le travail qui a été fait sur cet organigramme et la dynamique enclenchée. Tout n'est pas parfait, il y a encore des choses à améliorer comme dans toutes les collectivités, mais la dynamique pour faire vivre cet organigramme est bien présente.

**Mme TURBAN** souhaite savoir si dans les dépenses d'investissements reportées de 2026, il est prévu le projet de piscine ou d'aménagement du site.

**M. ROUANET** répond que c'est prévu à la fin dans le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et qu'il proposera une présentation pour ce projet.

**Mme TRUBAN** demande pourquoi le projet n'a pas été inclus dans ce qu'il vient de présenter.

**M. ROUANET** souligne que la présentation concernait les recettes, les dépenses, les volumes financiers et les grandes orientations financières. L'enveloppe pour ce projet est de 500 000 €.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** précise que c'est un peu moins, puisqu'il est prévu de commencer par une étude pour 50 000 € et qu'une enveloppe complémentaire est prévue pour 2027-2030.

**M. ROUANET** explique que dans le PPI, il y a des investissements récurrents, des investissements qui sont déjà arbitrés, des investissements à arbitrer. Dans les investissements à arbitrer au-delà de l'étude, il lui semble avoir vu qu'il a été fléché 500 000 €. Les perspectives d'investissement 2026 sont portées par les compétences du secteur aménagement, secteur technique, secteur à la population et secteur ressources.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** précise qu'il a été mis en exergue tout ce qui est en discussion, et non le détail de tout ce qui va être fait.

**M. ROUANET** explique qu'en cas d'arbitrages négatifs, le budget prévisionnel de fonctionnement s'élèverait à 4 954 391 €. A cela s'ajoute éventuellement les choix qui seront fait par les élus du groupe de travail finances le 10 février, qui pourraient porter ce budget à 5 103 241 €. Dans ces arbitrages, figure par exemple le forum des métiers du bois dans le cadre de la compétence de la charte forestière, pour un montant de 4 000 €. Il est également question de l'assistante à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement et à l'urbanisme. Le Bureau communautaire et le groupe de travail finances se sont réunis et ont validé le projet pour 48 000 €. Il rappelle que c'est une étude qui doit accompagner les Communes et la Communauté de Communes à faire évoluer les plans locaux d'urbanisme et à lever les points de blocages en termes d'urbanisme pour les sujets structurants de la Communauté de Communes. Il demande aux Maires présents s'il a bien résumé l'enjeu.

**M. HERVE** répond que c'est tout à fait cela.

**M. ROUANET** ajoute que les Communes participeront. Il rappelle que la compétence urbanisme est une compétence communale et que le partage de la dépense sera réalisé eu égard à la fois aux attentes de la Communauté de Communes et à la taille des communes. Pour la Communauté de Communes, cette participation est à 15 %.

**M. HERVE** précise les pourcentages : 25 % pour les Communes de Changé et Parigné-l'Evêque, 15 % pour la Communauté de Communes et le reste est réparti entre Brette-les-Pins, Challes et Saint-Mars d'Outillé.

**M. ROUANET** rappelle que tout cela a déjà été validé. Il pense que cette étude sera utile à toutes les communes du territoire et est persuadé que les personnes qui n'en sont pas encore convaincues le seront, d'autant plus depuis l'adoption récente du SCoT-AEC à l'unanimité. Il demande à partir de quand le document sera applicable.

**M. FOUCHARD** annonce que le SCoT s'appliquera à partir du mois d'avril et qu'ensuite, les Communes auront

environ 2 années pour mettre leurs documents en conformité. Il alerte sur le fait qu'à partir de février 2028, un permis d'aménager ne pourra pas être délivré si la conformité n'a pas été faite.

**M. ROUANET** ajoute que la Communauté de Communes et les Communes ont donc raison de lancer ce type d'étude afin d'éviter les problèmes à l'avenir.

Sur 2026, un nouvel outil juridique va être mis en place avec la Commune de Parigné-l'Évêque pour un montant de 11 850 €. Il réunira la documentation juridique, l'accompagnement, les marchés publics. La Commune de Changé est un peu en attente pour rejoindre ce groupement mais une mutualisation plus importante pourra avoir lieu dans les années à venir.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** précise que cet abonnement coûte moins cher s'il est mutualisé plutôt que pris individuellement par chaque collectivité.

**M. ROUANET** continue les arbitrages avec l'événement communautaire du service Tourisme.

**Mme PREZELIN** précise qu'il s'agit du Tour de France en Sarthe à vélo.

**M. ROUANET** ajoute que le Tour de France en Sarthe à vélo est un sujet proposé mais pense que le sujet dont il est ici question est un autre événement. Cela sera abordé en groupe de travail finances. Il évoque ensuite le projet de covering pour le véhicule du relais petite enfance pour un montant de 1 000 €, l'actuel étant désuet.

**Mme LEBEAU** approuve ce projet de covering avec enthousiasme.

**M. ROUANET** aborde ensuite l'installation des nouveaux élus et l'élaboration d'un projet de territoire. Le début du mandat est important en termes d'accompagnement, à la fois pour travailler la gouvernance de la Communauté de Communes avec les nouveaux élus et le projet de territoire. Ce point a fait défaut dans ce mandat. L'idée est donc d'accompagner les nouveaux élus dans la transition entre les 2 mandats. Ce sont des sommes qui ne sont pas excessives par rapport aux attentes. Il sera proposé que la somme de 15 000 € pour l'élaboration du projet de territoire soit bloquée. Si les nouveaux élus souhaitent ne pas l'utiliser et économiser ces 15 000 €, ils seront libres de le faire. Au niveau de l'enveloppe indemnitaire des élus, il sera proposé de soumettre au vote une enveloppe établie au maximum, ce qui permettra aux nouveaux élus de désigner 5, 6 ou 7 vice-présidents. Cette décision leur appartiendra mais les sommes seront bloquées et ils pourront les dépenser ou pas en fonction de l'organisation qui sera travaillée.

Quant aux dépenses de personnel, elles ont augmenté de 1,48% par an, ce qui traduit une maîtrise, même si l'augmentation a été plus importante en 2025 (+ 6,61%). Les effectifs sont passés de 57,2 équivalents temps plein au début du mandat à 52 équivalents temps plein en 2025. La tendance est donc à une diminution des effectifs à périmètre constant. **M. ROUANET** remercie d'ailleurs les agents et tout le travail d'optimisation des services et note qu'il peut être difficile, à champ de compétences constant, de travailler à effectifs en légère diminution.

**M. FOUCHARD** intervient pour signaler que sur la dernière année, il y a eu une forte augmentation de la cotisation à la Caisse Nationale pour la Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

**M. ROUANET** acquiesce les propos et complète en expliquant que sur la dernière année, l'augmentation n'est pas due à des choix mais à des cotisations qui ont augmenté. Pour la CNRACL, cette augmentation représente 30 000 € pour 2025 et 35 000 € pour 2026. Il avertit qu'il y aura encore des augmentations les 3 prochaines années.

**M. HERRAUX** demande ce qui est compris dans les autres dépenses de personnel pour arriver à 1 302 909 €.

**M. ROUANET** répond qu'il s'agit notamment des personnels mis à disposition.

**PLUSIEURS ELUS** répondent que ce sont les charges sociales.

**M. ROUANET** explique que les charges ont été intégrées dans la catégorie des autres dépenses. Il précise qu'il aurait été plus logique d'inscrire « charges et cotisations » plutôt que « autres dépenses de personnel ». Il remercie M. HERRAUX pour la pertinence de sa question. La somme des dépenses de personnel de 2025, soit 2 681 257 €, est le point de départ pour construire le budget 2026. A ce montant vont s'ajouter en 2026 34 000 € et 85 000 € de dépenses supplémentaires impondérables.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** précise que pour les 34 000 €, il s'agit d'une question car 3 agents sont en arrêt maladie et ne reviendront pas dans l'immédiat.

**M. ROUANET** demande si elle souhaite provisionner cette somme.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** explique que cela serait préférable au cas où les informations ne seraient pas connues d'ici le vote du budget.

**M. ROUANET** précise, concernant les 85 000 € supplémentaires, qu'il y a des impondérables et des conséquences de ce qui a été décidé jusqu'à présent.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** répond affirmativement et cite en exemple FESTIZARTS où des dépenses de personnel sont prévues.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** explique que le total des dépenses de personnel devrait s'élever à 2 800 000 €.

**M. ROUANET** indique qu'il reste encore à arbitrer environ 50 000 €. Il y aura un service civique dans le secteur Vivre Ensemble, 1 animateur pour les Jours Verts, 3h hebdomadaires en plus à France Services, un équivalent temps plein en voirie, 0,5 équivalent temps plein en administratif, des heures en intervention en milieu scolaire et des heures de cours dans le cas où l'effectif des élèves de l'école de musique augmente à la rentrée. Tout cela sera à l'arbitrage pour le groupe de travail finances le 10 février prochain. Il tient à cette logique d'organisation que les élus connaissent depuis 2 ans.

Sur la partie recettes, M. ROUANET met en avant le gel de la dotation globale et le renforcement de la péréquation. Les dotations de l'État vont diminuer de 1,9 % et il est même prévu une légère baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Les recettes ont été légèrement supérieures aux prévisions. Ce ne sont pas des gros montants par rapport au volume global de recettes de la collectivité, mais l'écart est tout de même de 100 000 €. Une faible revalorisation des bases locatives est prévue, au vu de l'inflation à hauteur de 1,8 %.

**M. HERRAUX** demande si la redevance spéciale est présentée avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

**M. ROUANET** répond qu'elles sont ensemble. Sur le volet des déchets, un travail important a été mené avec le changement des modes de collectes et la mise en place des composteurs. La loi AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) a été appliquée. Il avait été dit lors de l'augmentation de la TEOM en 2023 qu'il faudrait être vigilant sur ce budget déchets et voir à quel niveau de TEOM la Communauté de Communes souhaite être compte tenu de ce bilan. Ce dernier est ici présenté et fait état de 1 710 000 € de dépenses générales. Le prévisionnel était établi à 1 340 000 € mais les prix du marché ont été moins élevés que prévus. A ces dépenses s'ajoutent les amortissements pour les achats des bacs de collecte, à hauteur de 268 000 €, les frais de personnel, régie, communication et divers pour 368 000 €, ce qui fait un total de dépenses prévisionnelles sur le budget déchets de 2 351 000 € pour des recettes qui seraient 566 000 € et qui se

décomposent comme suit : soutien des Eco-Organismes, vente de matériaux et autres pour 339 900 €, recettes d'amortissement pour 37 505 €, recettes et redevances pour 2 188 957 €. Cela ferait un excédent théorique de 214 837 € avec une TEOM à 11,40 % telle que votée en 2023. Il interroge les élus et engage le débat.

**M. HERRAUX** rappelle la promesse qui avait été faite et l'engagement pris, si le bilan était excédentaire sur la TEOM, de baisser son taux.

**M. DE SAINT RIQUIER** précise qu'il avait aussi été dit d'attendre une année avant de baisser le taux pour avoir une marge de manœuvre.

**Mme MIRGAINE** indique que les résultats donnés sont sur 6 mois et non pas sur un an.

**M. ROUANET** ajoute que les estimations sont faites sur un an, puisque le marché a été signé. Il devrait y avoir encore un peu d'excédent sur 2026 surtout que tous les contenants ont déjà été payés. Le budget déchets est aujourd'hui légèrement excédentaire, mais il faut trouver un équilibre entre prudence et respect des engagements.

**M. HERRAUX** propose de donner un signal fort à la population au vu du changement du mode de collecte. L'impact financier doit être perçu.

**M. ROUANET** reformule les propos de M. HERRAUX, à savoir qu'il serait favorable à adapter le taux de TEOM à l'équilibre du budget. M. ROUANET précise qu'il ne s'agit pas d'un budget annexe : l'Etat permet d'enregistrer un excédent sur quelques années mais pas de façon pérenne. Il rappelle que la vocation d'un impôt est d'être engagé sur des dépenses relevant du périmètre de cet impôt.

**Mme MIRGAINE** précise qu'effectivement la TEOM est une taxe mais pas la redevance. Il y a un mixte des deux systèmes.

**M. HERRAUX** rappelle qu'il serait dommage de baisser cette année et de réaugmenter l'année prochaine.

**Mme MIRGAINE** propose d'être raisonnable et de ne pas baisser le taux immédiatement.

**M. HERVE** pense qu'il serait intéressant d'analyser les chiffres sur le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2025.

**M. ROUANET** ajoute qu'il savait qu'il y aurait débat et présente donc un tableau de simulation : si la TEOM était diminuée de 0.50 point, les recettes diminueraient de 80 000 €. Si la baisse était de 1 point, la perte de recettes serait de 182 000 €.

**Mme PREZELIN** demande si des dépenses d'investissement sont à prendre en compte dans les déchetteries notamment à Changé.

**M. HERRAUX** explique qu'une étude portant sur le projet de recyclerie et les déchetteries a été lancée et qu'il convient donc d'en attendre les conclusions.

**M. FOUCHARD** propose un compromis entre lancer un signal et rester prudent pour l'avenir, en disposant d'une marge de sécurité pour des investissements inattendus. Il est favorable à une baisse de 0,50 cette année et, puis à une nouvelle baisse l'année suivante si l'excédent le permet.

**M. HERRAUX** ajoute que cela serait une première de voir un impôt baisser avant les élections. Le signal est positif.

**M. ROUANET** indique que l'excédent budgétaire est présent depuis 3 ans et il est donc favorable pour donner un signal à la population qui fait l'effort d'être collectée tous les 15 jours en ordures ménagères, qui fait des efforts de compostage, qui a également vu la pose de barrière en déchetterie durant ce mandat. C'est vrai qu'il est demandé toujours plus à la population et il est donc d'accord pour que, symboliquement, soit actée la baisse de 90 000 € de recettes pour 7 000 foyers, soit entre 10 € et 20 € par foyer. Le symbole est parfois important. M. ROUANET constate qu'une majorité d'élus est d'accord pour diminuer de 0,50 point la TEOM et donc même s'il n'y a pas de vote ce jour, le Président et le Conseil communautaire décident d'adapter la TEOM de 0,50 point. Il remercie les élus de cette sage décision.

Concernant le PPI, les investissements ont été catégorisés. Les investissements récurrents concernent par exemple le changement des tapis de la salle Ouranos ou du matériel, les logiciels informatiques, soit environ 493 500 € proposés pour 2026 pour ce type d'investissements. Il est proposé 6 000 € de crédits en informatique. Il précise que selon les années, il est dépensé entre 6 000 € et 8 000 € pour renouveler le parc, ce qui est nécessaire pour le bon travail des agents. Les instruments de musique représentent chaque année entre 4 000 € et 6 000 € d'investissements.

Certains projets d'investissement sont ensuite en cours et représentent 1 548 000€ pour l'année 2026. Des sujets seront évoqués en groupe de travail finances pour un enjeu de plus 1 000 000 € pour 2026, ce qui représente donc 2 441 000 € d'investissements si ces projets sont arbitrés favorablement. Sont également prévus la finalisation de l'opération du multi-accueil « Les Ptits Clowns », les travaux à l'Hôtel communautaire, de l'ordre de 350 000 € et pour lequel sont comptées des recettes de 98 000 € pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de 74 000 € pour la Région. M. ROUANET cite ensuite le changement de double écran et copieur pour France Services, la sécurisation des accueils publics, les pistes cyclables, Voie E (Parigné-Brette), Voie F (Parigné-Challes), Voie A (Changé-Le Mans) et les bornes de recharges électriques.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** fait remarquer que le montant de la subvention régionale n'est pas noté pour ce dernier projet.

**M. ROUANET** demande si le montant inscrit est le reste à charge ou déduit de la subvention.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** indique que c'est la somme que la Communauté de Communes va payer cette année, répartie sur 2 ans.

**M. ROUANET** précise que le nombre de bornes à déployer a été revu pour tenir compte des capacités financières de la collectivité. Pour la recyclerie, une étude d'opportunité a été réalisée sur le territoire. Des études de faisabilité vont désormais être lancées pour ce projet et pour celui de l'aménagement de la ZAC de la Boussardière. Il informe que M. BRIONNE est en discussion avec VINCI et le Département afin de trouver des solutions qui permettent d'exploiter ce terrain et donc de le viabiliser.

**M. BRIONNE** indique que la Communauté de Communes aura bientôt une réponse sur ce sujet.

**M. ROUANET** évoque l'étude concernant l'aménagement de la ZAC de la Chenardière puisqu'il y a une possibilité d'extension. Il annonce également l'achat du site de la Pilonnière auprès du Département et sa revente à la société « Jardin Petit Rond » dans l'année pour un montant de 150 000 €. L'achat et la revente seront concomitants. Enfin, l'étude de gestion des eaux pluviales sur les secteurs des Chalottières et des Epinettes devra donner lieu à des travaux dans ces zones.

**M. HERRAUX** demande si la Communauté de Communes est certaine que les acheteurs peuvent être financés.

**M. ROUANET** répond que cela a été vérifié et que l'achat et la revente auront lieu concomitamment auprès du Notaire.

*Il poursuit la présentation en évoquant le bâtiment Ouranos et l'alarme incendie qui est à remplacer. Il rappelle que l'isolation de la toiture a également été refaite cette année. Tous les bâtiments communautaires participent au rayonnement du territoire et c'est magnifique de les avoir mais il y a quand même des coûts d'entretiens qui ne sont pas à négliger. Pour l'Hôtel communautaire, un abri vélo est souhaité afin de favoriser les trajets domicile-travail en vélo.*

**Un élu** s'étonne du prix de 20 000 € pour l'abri à vélo.

**M. ROUANET** assure qu'il peut être réalisé pour un coût inférieur et serait curieux de savoir combien ce projet a coûté à Le Mans Métropole.

*Il continue avec l'obligation de solarisation au Pôle Technique Communautaire à l'endroit où les tracteurs sont entreposés. Il rappelle que ce projet est soumis à l'arbitrage et qu'il n'impose rien. Le remplacement des lave-linges pour des machines semi professionnelles dans les crèches est nécessaire. Un drone pour la communication est également proposé. Les élus y sont favorables sous réserve de le mutualiser entre les Communes et la Communauté de Communes étant donné le prix. Les autres investissements sont le studio photos, le stabilisateur portable pour vidéo, un copieur pour le multi-accueil « les P'tits Clowns », une étude de solarisation et une étude de liaison douce Boulevard des Ravallières. Les liaisons douces, cheminements piétons et la requalification des zones d'activités seront également des sujets à traiter. Une étude de stratégie de développement économique est en cours afin notamment de gagner en densité et donc de créer de l'emploi avec la même superficie. Quant au pump track, il n'est pas vieux mais il est déjà craquelé, et il faudra refaire l'enrobé un jour ou l'autre.*

**M. GRAFFIN** demande pourquoi la dépense de 20 000 € pour le pump track figure dans le budget de la voirie.

**M. ROUANET** l'ignore.

**M. GRAFFIN** fait remarquer que cela ampute le budget voirie de 20 000 € et l'unanimité des membres de la commission ne sont pas favorable à ce rattachement.

**M. ROUANET** demande dans quel budget inscrire cette dépense.

**PLUSIEURS ELUS** proposent le secteur enfance jeunesse ou bâtiments.

**M. HERRAUX** souhaite savoir dans quel service sont prévues les dépenses relatives aux stades et aux skate parcs.

**M. GRAFFIN** répond qu'il s'agit du service bâtiment.

**M. ROUANET** approuve cette modification.

*Il précise qu'une étude est prévue pour un équipement culturel, sportif ou de loisirs sur la Commune de Brette-les-Pins. Concernant les dépenses de voirie, celle-ci ont été maîtrisées. Les routes sont entretenues, comparées à des pays comme l'Espagne et l'Italie par exemple. Le délai de renouvellement des voiries est actuellement de 17 ans. Il faudrait arriver à 15 ans pour que les dépenses soient optimisées par rapport au renouvellement de ces enrobés. Pour comparaison, ce délai est à 16 ans pour le Département. La préconisation du service voirie est de dépenser plus pour que les dépenses à long terme soient moindres. Il faudrait donc accepter une dépense supérieure pendant plusieurs années afin d'atteindre finalement une diminution des coûts. Il s'agit d'un investissement de long terme. Le travail de numérisation des voiries est un outil qui préconise une intervention à l'horizon de 1 an, 2 ans, 3 ans ou plus. Ce qui est représenté en vert sur le diaporama concerne ce qui est satisfaisant. Ce qui est représenté en orange et en rouge coûte cher, voire très cher. Ces secteurs sont situés au sein des Zones d'Activités et des zones à forte fréquentation sur Changé. Le service propose par conséquent de dépenser 541 000 € par an de plus que ce qui était prévu au minimum. **M. ROUANET** rappelle que cette somme correspond au montant de l'excédent prévisionnel.*

**M. ROUANET** précise que les dépenses de voirie qui concernent le renouvellement d'enrobé dans certaines zones d'activités seront prises en charge par le budget général puisque les budgets annexes en question sont clôturés. La somme est importante et il invite par conséquent à trouver des solutions intermédiaires. Il propose que la réunion du prochain groupe de travail finances soit l'occasion de déterminer une orientation pour que soit donnée aux services une mesure de l'effort qu'il peut être fait, puis d'en dresser un prévisionnel.

**M. GRAFFIN** précise que le coût du projet d'achat du tracteur s'élève à 240 000 €.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** précise qu'il y aura une recette de 57 000 € pour la vente de l'ancien tracteur avec ses équipements.

**M. FOUCHARD** souhaiterait faire une remarque générale sur les voiries. Il s'agit d'un problème à l'échelle nationale. Il n'y a pas de plan national de rénovation de voiries, et il faudrait que l'État aide les collectivités. Cette problématique de renouvellement de la voirie ne touche pas que le Sud-Est Manceau. Beaucoup de secteurs en France auraient besoin de ce renouvellement mais les collectivités n'y parviennent pas.

**M. HERRAUX** ajoute que le constat est le même pour l'assainissement et l'eau potable.

**M. ROUANET** acquiesce et revient à la problématique budgétaire du Sud-Est Manceau. Il pense qu'il serait nécessaire d'avoir une analyse un peu plus précise au prochain groupe de travail finances pour que soient donnés les atterrissages sans les arbitrages ou avec chacun des arbitrages évoqués. Le curseur sera ensuite placé là où les élus souhaitent aller. Il demande aux élus s'ils sont d'accord avec la méthode.

**Mme PREZELIN** demande si la somme évoquée permet la réparation de toutes les zones qui sont en rouge.

**M. HERRAUX** répond qu'elle en permet seulement une partie.

**M. ROUANET** ajoute que cette somme concerne seulement la première année. Il rejoint les propos de **M. FOUCHARD**. Ces montants peuvent durablement amputer les capacités d'investissement des collectivités.

**M. FOUCHARD** ajoute que le rapport de la Cour de comptes sur ce point rapporte que les territoires comme le Sud-Est Manceau sont moins touchés que ceux des métropoles, où l'enjeu est la sécurité globale.

**M. HERRAUX** précise que si rien n'est fait, cela coûtera plus cher par la suite.

**M. ROUANET** rappelle la discussion qu'il avait eu avec les Maires et le Bureau communautaire en 2023. Ils avaient alerté sur l'« effet ciseau », c'est-à-dire le croisement des dépenses et des recettes. Le budget de la voirie avait donc été bloqué. Il précise qu'il avait déjà été enlevé à ce budget 100 000 € avant qu'il soit Président. Ce budget s'élevait à 820 000 € au début du mandat. D'autres choix politiques ont été faits durant le mandat, tels ceux touchant au service enfance et jeunesse.

**M. HERRAUX** considère que d'autres budget que celui de la voirie peuvent être bloqués.

---

**M. ROUANET** est d'accord.

**Mme LEBEAU** explique qu'il serait bien d'avoir une projection du schéma directeur de la voirie à l'échelle du mandat à venir afin de pouvoir étaler les dépenses.

**M. ROUANET** précise que ceci figure dans le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

**Mme LEBEAU** évoque la durée pendant laquelle les efforts doivent être faits, à la lumière de l'investissement de 240 000 € dans l'acquisition d'un nouveau tracteur.

**M. HERRAUX** ajoute que la durée de vie d'un tracteur est comprise entre 10 et 12 ans.

**Mme SEINE-BEHAEGEL** précise que le nombre d'heures moyen est de 9 000.

**Mme MIRGAINE** rappelle que l'arbitrage de l'année 2025 était de reporter l'achat de ce tracteur en 2026.

**M. HERRAUX** souligne que le besoin est vraiment réel cette année.

**M. ROUANET** est satisfait de ce choix puisque le travail a été fait avec le tracteur actuel. Il rappelle qu'effectivement c'est ce qui avait été dit l'an dernier mais pas forcément pour un report en 2026.

**M. BRIONNE** indique que tous les accessoires sont obsolètes.

**M. HERRAUX** précise que si seuls les accessoires sont achetés cette année, ceux-ci risquent d'être obsolètes lorsqu'il sera décidé d'acquérir un nouveau tracteur.

**M. ROUANET** propose d'évoquer à nouveau le sujet lors du prochain groupe de travail finances. Il retient l'idée qu'il faut un plan pluriannuel pour étaler les dépenses, que l'arbitrage de la première année ne pourra concerner la somme de 540 000 € évoquée et qu'il va falloir faire des choix.

**M. ROUANET** demande si l'un de ces projets ne pourrait pas être reporté pour obtenir plus de capacités d'investissement.

**M. HERRAUX** propose de décaler le projet de la Chenardière d'une année.

**M. ROUANET** pense qu'il faut travailler le sujet. Il indique que dans le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2026-2030, figurent les investissements récurrents pour un montant de 1 453 000 € ainsi que les projets arbitrés pour un montant de 2 762 000 €, ce qui fait un total de 4 215 000 € bloqués pour l'avenir.

Dans le PPI actuel, il y a encore environ 9 000 000 € à arbitrer. Il s'agit par exemple de la structure culturelle, sportive à Brette-les-Pins, de la recyclerie et de bien d'autres projets qui ne sont pas encore chiffrés. L'arbitrage n'aura pas lieu cette année puisqu'il va y avoir un projet de territoire avec les nouvelles équipes. C'est à elles de définir des priorités dans le projet de territoire. Si la Communauté de Communes parvient à un budget excédentaire à hauteur de 3 700 000 €, que sa capacité d'emprunt sur le prochain mandat s'élève à 1 000 000 € ou 2 000 000 €, qu'elle enregistre environ 20 % de financement complémentaire et qu'elle dégagera chaque année un excédent de 600 000 € minimum, la collectivité aura alors des potentialités qui se chiffrent en millions d'euros. Cependant, la situation reste fragile et ce qui est fait peut également être défait.

**M. HERRAUX** remarque qu'il y a des investissements qui sont intéressants à faire, notamment l'installation d'un GTB (Gestion Technique de Bâtiments), ce qui permettrait de réaliser des économies par la suite.

**M. ROUANET** résume qu'il y a en effet de bonnes bases pour faire face à la faible dynamique des recettes. La Communauté de Communes est peu endettée mais il faut être prudent puisque des enjeux importants se dessinent. C'est ce qu'il retiendra de ce débat d'orientations budgétaires.

**M. HUREAU** remarque la qualité du diaporama projeté mais regrette qu'il n'ait été envoyé que la veille.

**M. ROUANET** fait remarquer que le rapport d'orientations était disponible depuis l'envoi de la notice. La mise en forme en diaporama est arrivée en retard, et il s'adapte lui aussi. **M. ROUANET** encourage **Mme SEINE-BEHAEGEL** à arriver avec les équipes à davantage anticiper et est certain qu'elle y parviendra.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau pour l'année 2026.

- **APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes pour l'année 2026, ci-annexé.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**DEL2026-003 – Prolongation de la convention « Petites Ville de Demain » et « Opération de Revitalisation du Territoire »**

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

Le programme Petites villes de demain (PVD), adossé à l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) vise à revitaliser les centres-villes du territoire du Sud-Est Manceau et plus particulièrement, des Villes de Parigné-l'Évêque (label PVD), de Changé et de Saint-Mars-d'Outillé.

Suite à une annonce gouvernementale de l'été 2025, le programme PVD porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance était initialement fixée au 31 mars 2026 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour le volet ORT de ladite convention, la possibilité est laissée aux territoires de le poursuivre jusqu'à 5 ans au-delà de fin décembre 2026.

Compte tenu de la volonté de poursuivre les objectifs fixés, de permettre la continuité des actions engagées et des opérations à venir, il est proposé de proroger la durée de validité du volet ORT jusqu'au 31 décembre 2031.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De conclure un avenant à la convention cadre "Petites Villes de Demain" valant "Opération de Revitalisation du Territoire" de la communauté de communes du Sud-est Manceau pour porter sa durée de validité : pour le **volet PVD jusqu'au 31 décembre 2026** et pour le **volet ORT jusqu'au 31 décembre 2031**
- De valider le projet d'avenant annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant à la convention cadre « Petites Villes de Demain valant « Opération de Revitalisation du Territoire » de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau pour prolonger sa validité jusqu'au 31 décembre 2026 pour le volet PVD et jusqu'au 31 décembre 2031 pour le volet ORT.
- **VALIDE** le projet d'avenant annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**DEL2026-004 – Avenant n°4 à la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'animation du secteur Enfance - Jeunesse**

*Rapporteur : Mme LEBEAU Sonia*

Dans le cadre du travail de réflexion sur la mise en adéquation entre les demandes de places ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) et les places proposées, différents scénarii ont été travaillés techniquement. La réflexion s'est portée tant sur les aspects matériels (locaux, RH...) que sur l'intérêt pédagogique.

L'étude a été pilotée par la responsable Vivre-ensemble, Petite enfance – Enfance – Jeunesse. Elle a été réalisée en concertation avec Le Rabelais (directeurs ALSH, coordinatrice enfance, directrice du Centre) et la Commune de Changé (Direction générale). Ont également été associés les élus de la Commission petite enfance, enfance, jeunesse, la Vice-présidente et la Directrice générale de la Communauté de Communes. La Commission petite enfance, enfance, jeunesse, les techniciens ainsi que le Conseil d'administration du Centre F. Rabelais ont proposé une évolution de l'organisation, validée par le Bureau communautaire, sur la base des principes suivants :

- Le développement du nombre de places d'accueil de 14 places pour les mercredis-loisirs, sur le site de Changé dans les locaux du Rabelais à partir du mercredi 05 novembre 2025.
- La réorganisation de l'utilisation des espaces au Rabelais pour accueillir les enfants pendant les mercredis-loisirs (période test-évaluation avec accueil en salles enfance, ex-multi, Grandgousier et salle de spectacle (en moyenne, 1h par jour d'accueil).
- La mise en place d'un transport Challes / Parigné-L'Évêque / Brette-les-Pins / Saint-Mars-d'Outillé qui permet aux enfants d'être répartis en fonction des places disponibles sur les sites de Parigné-L'Évêque et de Saint-Mars-d'Outillé.
- La mise en place d'un relevé mensuel d'informations sur les fréquentations attendues et réelles ainsi que sur l'utilisation des locaux...
- Les coûts liés à cette évolution sont les suivants :
  - o Modification du montant de la compensation versée par la Communauté de Communes : 5 404,50 € jusqu'en juin 2026.
  - o Frais de fonctionnement supplémentaires (charges supplétives remboursées par le Centre F. Rabelais à la Communauté de Communes) :
  - o Transport : 6 480 €
  - o Utilisation des locaux : 5 610 €
  - o Les recettes supplémentaires engendrées par cette nouvelle organisation sont les suivantes :
  - o Familles : + 7 476 €
  - o CAF (PSO) : + 2 022 €

Il est par conséquent proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public, permettant de valider ces nouvelles dispositions applicables jusqu'en juillet 2026. Une évaluation sera menée en juin 2026 pour étudier le renouvellement ou non de cet avenant au 1er septembre 2026.

La Commission de délégation de service public a formulé un avis favorable à ce projet d'avenant le 13 janvier 2026.

**INTERVENTIONS :**

**M. HERRAUX** fait remarquer qu'il n'est pas exact d'indiquer que le coût pour 14 repas supplémentaires représente une somme de 2 546 €.

**Mme LEBEAU** précise que le montant est indiqué pour l'année entière.

**M. GRAFFIN** préconise d'écrire qu'il s'agit de 14 repas par jour sur 1 an.

**Mme LEBEAU** acquiesce.

**M. ROUANET** est satisfait que la Communauté de Communes travaille avec le Centre François Rabelais pour être au plus près des attentes des familles, de faire évoluer l'offre. C'est très important même si ce n'est pas toujours facile. Il remercie Mme LEBEAU et les services du travail fourni. Être plusieurs intervenants n'est pas toujours simple. Le Centre François Rabelais évolue et il est normal de l'accompagner financièrement par rapport aux attentes que la Communauté de Communes a portées.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 13 janvier 2026,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public relatif à la gestion et à l'animation du secteur enfance-jeunesse.
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

#### **DEL2026-005 – Modification du règlement de lotissement de la Zone d'Activités de la Bourdigalle à Saint-Mars d'Outille**

*Rapporteur : M. BRIONNE Alain*

Dans un souci de bonne gestion foncière de la zone artisanale de la Zone Artisanale, il est proposé de modifier le règlement du lotissement afin de préciser les délais applicables aux acquéreurs en matière de dépôt de permis de construire et de réalisation des constructions.

L'actuel règlement de lotissement ne prévoit actuellement aucun délai. Cet ajustement a pour objectif d'éviter la constitution de réserves foncières.

La Commission Développement Économique a proposé des délais plus courts que ceux proposés dans cahiers des charges des ZAC de la Boussardière et de la Chenardière. Il est proposé d'ajouter les articles suivants :

##### **Délai de dépôt du permis de construire**

Dans le cahier des charges des ZAC de la Boussardière et de la Chenardière, l'obligation suivante est mentionnée : « Déposer sa demande de permis de construire dès que possible et ce dans la limite de trois mois après signature de l'acte de cession. ».

---

Pour la ZAC de la Bourdigalle, il est proposé d'imposer un délai de 3 mois maximum à compter de la signature du compromis de vente.

##### **Délais d'exécution des constructions**

Dans le cahier des charges des ZAC de la Boussardière et de la Chenardière, les délais suivants sont imposés :  
« Entreprendre les travaux de construction dans un délai de 24 mois à compter de la délivrance du permis de construire. ».

« Avoir réalisé les constructions dans un délai de 4 ans à compter de la délivrance du permis de construire. ».

Pour la ZAC de la Bourdigalle, il est proposé de raccourcir ces délais comme suit :

« Les travaux de construction devront être engagés dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire ».

« Les constructions devront être entièrement réalisées et achevées dans un délai maximum de 2 ans à compter de cette même date ».

Ces modifications sont proposées à l'assemblée afin d'être applicables à toute nouvelle cession de parcelle au sein de la zone concernée.

### **INTERVENTIONS :**

**M. ROUANET** fait remarquer que le règlement est un peu plus contraignant que sur les autres zones et souhaite savoir si cela est volontaire.

**M. BRIONNE** explique que les structures sur cette zone sont un peu différentes par rapport aux autres zones d'activités. Les gérants créent souvent des sociétés civiles immobilières avant de déposer la demande de permis de construire et de ce fait, la procédure est un peu plus longue. Au sein de la zone d'activités de la Boussardière, ce sont des entreprises plus importantes et qui fournissent les éléments plus rapidement. Cela pose quand même soucis puisque pour l'instant, une seule demande de permis de construire est comptabilisée au sein de la ZAC de la Bourdigalle.

**M. ROUANET** rappelle que la zone a été inaugurée il y a seulement 1 an. Il est toujours perturbant que les choses n'évoluent pas rapidement lorsque de l'argent public est investi mais beaucoup de contacts sont en cours et il ne fait aucun doute que cette zone sera complètement occupée à terme. **M. ROUANET** comprend toutefois que les citoyens ne voient pas autre chose que des parcelles inoccupées.

**M. BRIONNE** explique que la proposition vise justement à fixer des règles pour pallier ce problème.

**M. ROUANET** exprime son consentement sur la proposition faite.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications du règlement de la Zone d'Activités de la Bourdigalle par l'adjonction d'un article 11 : Délais d'exécution, rédigé comme suit :

#### **« Article 11 : Délais d'exécution »**

L'acquéreur s'engage à :

- Déposer sa demande de permis de construire dès que possible et ce dans la limite de trois mois après signature du compromis de vente
- Engager les travaux de construction dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire.
- Les constructions devront être entièrement réalisées et achevées dans un délai maximum de 2 ans à compter de cette même date. »

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

### **Organisation des astreintes pour le personnel technique**

**M. BACHELIER** estime qu'il faut valoriser davantage les interventions la nuit en rémunérant à 100 %, car cela est très pénible.

**Mme LEBEAU** pense qu'il faut préciser les autorisations de repos pour les filières techniques. La filière technique est mobilisée par le biais du versement des heures supplémentaires et la récupération mais pas via le repos compensatoire. Elle veut bien revoir le texte.

**M. ROUANET** propose de reporter le sujet.

**Mme LEBEAU** pense que ce serait peut-être mieux.

**M. HERRAUX** demande si les astreintes sont déclenchées dès qu'une alerte météorologique orange est lancée.

**M. ROUANET** précise que c'est lorsqu'il y a un risque de neige, de grand vent ou de tempête.

**M. DE SAINT RIQUIER** souhaite que les Communes soient aussi informées quand les astreintes sont déclenchées. Cette semaine-là, il était lui-même d'astreinte et a passé la nuit dehors. Il ne savait pas qu'il y avait une astreinte possible au niveau de la Communauté de Communes.

**M. ROUANET** ajoute que le Bureau communautaire était informé via le groupe WhatsApp. Il n'est pas contre le fait qu'il y ait autre chose de plus clair que le groupe WhatsApp et propose de revoir ce sujet des astreintes ultérieurement. La Commission voirie aura la charge de ce dossier.

#### **DEL2026-006 – Modifications de temps de travail d'assistants d'enseignement artistique**

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

À la suite des inscriptions à l'école communautaire de musique, le volume horaire d'enseignement de certains agents est modifié. Après questionnement des enseignants et avis du Comité Social Territorial, il est proposé que le temps de travail soit modifié chaque année, par avenant au contrat de travail, afin de le faire correspondre aux heures de face à face pédagogique des élèves.

Les propositions d'évolutions de temps de travail sont présentées à l'assemblée.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le principe d'une modification annuelle du contrat de travail, par avenant, afin de faire correspondre le temps de travail aux heures pédagogiques.
- **APPROUVE** les modifications de temps de travail suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Poste	Heures au 01/09/2025	Heures au 01/01/2026
P047- Enseignant formation musicale + guitare + guitare basse	18.25 h	17h
P037 – Enseignant accordéon, synthétiseur	7.75 h	10 h
P029 – Enseignant piano	10 h	8.75 h
- P030 – Enseignant chant	6.5 h	7.75 h
P032 – Enseignant violoncelle +	6 h	7.75 h

Relais Petite Enfance		
P038 – Orchestre stratosphonie + violon + alto	2 h	4 h
P048 – Enseignant flûte traversière	6.75 h	5.5 h
P039 – Enseignant piano + gospel	9 h	7 h
P043 – Enseignant batterie + percussions	9.5 h	10.75 h
P040 – Enseignant piano + formation musicale adulte	6 h	5 h
P041 – Enseignant piano	13 h	12 h
P049 – Enseignant piano + clavier	3 h	3.5 h

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

### **INFORMATIONS :**

L'assemblée est informée des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu des délégations d'attributions consenties.

➤ *Décision du Président n°2025/22 du 24 décembre 2025 : signature des contrats d'assurances (après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 19 décembre 2025) :*

- Lot n°1 : Dommages aux biens – SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT pour un montant de 20 291.87 € TTC (*Montant 2025 : 7 713.44 € TTC*)
- Lot n°2 : Responsabilités – Paris Nord Assurances Services, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour un montant de 4 795.10 € TTC (prime annuelle 2026 établie en fonction des rémunérations versées aux personnels hors charges sociales patronales). La prestation supplémentaire n°1 – Assurance « protection juridique de la personne morale » est retenue pour un montant de 1 049.40 € TTC (prime annuelle 2026). *Montant 2025 : 1 979.79 € TTC*
- Lot n°3 : Véhicules – SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT pour un montant de 18 625.67 € TTC. Sont retenues la prestation supplémentaire n°1 – Assurance auto-mission » pour un montant de 619.93 € TTC (prime annuelle 2026) et la prestation supplémentaire n°2 – Assurance « tous risques engins » pour un montant de 2 325.78 € TTC (prime annuelle 2026). *Montant 2025 : 21 833.69 € TTC*
- Lot n°4 : Protection juridique des personnes physiques – Sarre et Moselle, 17 avenue Poincaré, 57 400 SARREBOURG, pour un montant de 379.00 €. *Montant 2025 : 1 137.99 € TTC*

Les contrats sont conclus pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec possibilité de résiliation annuelle par chaque partie sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

Le montant de la cotisation pour 2025 s'élevait à 32 664.91 €. Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 est établi à 43 285.65 €.

**Mme LEBEAU** informe qu'elle rencontrera le mercredi 28 janvier les assistantes maternelles du territoire pour faire un point d'échange sur le bilan du mandat et l'ouverture du multi-accueil « Les P'tits Clowns ». L'objectif est qu'elles expriment leurs ressentis et les propositions permettant de valoriser leur métier. La prochaine commission petite enfance, enfance et jeunesse se tiendra le mardi 3 février 2026 et la dernière commission d'attribution du mandat pour les multi-accueils du territoire est fixée au lundi 2 mars 2026.

**Séance clôturée à 22h31.**

Parigné-l'Evêque, le 27 janvier 2026

Le Président,  
Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Pierre LEPETIT

